

Lundi 7 novembre 2011

POUR la défense de l'ÉTHIQUE professionnelle et des MISSIONS auprès des familles mises à la rue



Depuis plusieurs mois, les professionnels du CDAS de Fougères font part de leurs difficultés à exercer leurs missions. Des **familles déboutées de leur demande d'asile** et mises à la rue les rencontrent dans le cadre d'un accompagnement social et médical. **Mais ces agents ont pu recevoir ces derniers temps des consignes orales mettant en jeu leur responsabilité:**

- difficultés pour obtenir un accord de la hiérarchie à son plus haut niveau pour le versement d'aides financières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les frais d'hébergement,
- négociations quotidiennes, au regard des consignes de ne pas rechercher de solutions durables et d'avoir recours en priorité au 115,
- consignes de ne recevoir que brièvement ces familles pour leur signifier qu'en aucun cas le CDAS ne peut financer leur hébergement, de ne pas les recevoir au-delà des heures d'ouverture du CDAS, quitte à interrompre un entretien et les raccompagner hors des locaux, etc.
- devoir faire face à l'état de besoin des familles, supporter la responsabilité de la dégradation de l'état de santé des enfants et de contribuer à leur insécurité, sans être en mesure de les accompagner comme tout usager en situation régulière.

Aujourd'hui, les collègues ne supportent plus ces conditions de travail, ces injonctions contraires à leur éthique et/ou à la Loi et de participer à la violence institutionnelle infligée à ces familles !

Cette contestation partie du CDAS de Fougères a fait écho et s'est étendue !

- POUR l'application des textes en matière de prévention et dans le registre de la protection de l'enfance (CASF, Convention internationale des droits de l'enfant), et non la restriction appliquée à ces familles ;
- POUR permettre des solutions appropriées qui n'ajoutent plus de déstabilisation pour les familles et répondant à l'intérêt de l'enfant ;
- CONTRE d'éventuelles orientations sur des « solutions » de type Accueil Provisoire ou signalement dès lors que les parents ne sont pas responsables de ces situations ;
- POUR exiger une note administrative des services du Conseil général indiquant clairement les directives et, le cas échéant, les motifs précis de refus des propositions d'accompagnement.



TOUS ENSEMBLE LE LUNDI 7 NOVEMBRE

10H30 : Rassemblement devant le CDAS de FOUGERES

(consultez notre site sur l'actualité et d'autres initiatives locales)

Un préavis de grève a été déposé pour tous les personnels du CG35

Retenues de 1/151,67ème de la rémunération pour 1 h de grève et par heure en deçà d'une demi-journée (1/60ème).



l'info Sud, c'est aussi un site internet : sud-departementaux35.org
Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32